

## Amendement IJ : un point à mi-parcours

Après une semaine de travaux, l'Assemblée Nationale a voté le PLFSS. Le projet modifié va maintenant être étudié par les sénateurs.

### 1. Qu'en est-il de l'amendement IJ maladie porté par la Ligue ?

- Le PLFSS n'a pour le moment été discuté qu'à l'Assemblée nationale.
- Techniquement, l'amendement n'a pas pu être présenté par les députés qui le souhaitent (toute dépense supplémentaire devant prévoir son financement). Les députés ont donc opté pour une solution temporaire en votant un autre amendement qui inscrit dans le code de la sécurité sociale l'obligation de remettre au parlement un rapport annuel sur l'application de la réglementation relative aux conditions d'ouverture de droits aux indemnités journalières. **C'est bien mais pas suffisant.**
- Seule la Ministre de la santé peut aujourd'hui déposer un amendement sans subir les mêmes contraintes que les parlementaires. Le 6 novembre, la Ligue a RV avec le Directeur de la Sécurité sociale au Ministère pour l'en convaincre.

### 2. Que faire maintenant ?

- **Après des députés** : ne plus envoyer la proposition d'amendement Ligue aux députés.
- **Après des Sénateurs** : continuer l'action pour les Comités qui ne l'ont pas encore fait et qui le souhaitent en envoyant l'amendement Ligue aux sénateurs sensibilisés **avant le 5 novembre**. Il s'agira alors d'avantage d'une démarche de sensibilisation, pour que les sénateurs connaissent la position de la Ligue car ils seront confrontés à la même impossibilité technique que les députés. Au minimum ils pourront se féliciter du vote de l'Assemblée Nationale et au mieux, si la Ministre propose un nouvel amendement, soutenir la position de la Ligue.

Un bilan complet de cette action sera effectué et envoyé à tous les Comités après le vote final de la loi de financement de la sécurité sociale.